

Plan de situation | 1:1000 A. Parcours d'entraînement au slalom | B. Ponton d'embarquement et de débarquement sur le Rhône

La notion de contexte est souvent sollicitée en architecture. On entend communément par celle-ci le site où un bâtiment va s'implanter, son histoire et sa culture, ses relations de voisinage d'un côté et de l'autre, ses caractéristiques physiques, géographiques, topographiques. C'est ainsi que commence généralement un projet, par l'analyse et la compréhension du contexte, avant tout geste ou démarche créative. A cette analyse spécifique du lieu, il convient d'ajouter certains questionnements contemporains. Le contexte socio-économique dans lequel l'ouvrage va se tenir mais aussi avec plus de conscience qu'il y a un certain nombre d'années, un contexte environnemental global. Notamment, celui d'une crise climatique dans lequel nous nous trouvons, dont le domaine de la construction participe grandement à sa dégradation. Ce projet aménage, dans la mesure du possible, cette intervention à la croisée d'une approche spécifique, d'une part locale, tout en répondant aux critères marqués par le programme du concours et de la Ville de Genève, d'autre part, une pensée globale sur la nature et la construction de la future base nautique. Il s'agit donc d'utiliser des tactiques de réemploi, de « faire-avec », de réemployer la logique de construction traditionnelle par une autre plus soucieuse de notre temps : celle du démontage et remontage. Cette démarche ne nuit ni à la demande d'un confort contemporain, ni aux impératifs techniques nécessaires à l'usage de l'ouvrage. La singularité du site, son occupation populaire, la densité programmatique, ses magnifiques qualités paysagères et « sauvages », créent un cadre propice à une intervention véritablement respectueuse malgré l'effacement et la rationalité nécessaires.

Le programme revêt une importance significative et spécifique. Il s'agit de l'accueil d'un sport étroitement connecté au milieu naturel, à la rivière, avec ses dynamiques et ses caprices. La qualité du canoë-club et de ses membres nécessite assurément une nouvelle visibilité, plus en adéquation avec l'importance du lieu au sein de la sphère sportive. C'est ainsi une opportunité d'accompagner le canoë-club plus loin dans son histoire en s'appuyant sur le projet paysager déjà en place, fruit d'un processus long et collectif, en lui ajoutant une ligne discrète, une articulation pouvant aider au dialogue entre architecture et paysage. La proposition marque l'entrée du futur aménagement de manière franche avec une sensibilité matérielle. Elle fait usage de la terre, exploitant sa matérialité pour établir une connexion entre architecture et paysage. Sous la forme d'un mur vertical en pisé (est-il le paysage ou l'architecture ?), il suggère d'accompagner l'accès au parc tout en créant un portail distinctif pour la nouvelle base nautique. Par sa présence à la fois singulière et discrète, il veut souligner la nouvelle identité du club. L'accès est public, sans obstacle physique, mais une sorte de seuil qui distingue les espaces et usages. Ce nouveau mur en terre, inépuisable, se fond discrètement dans l'aménagement paysager proposé. Derrière ce dernier, se trouve le nouveau pavillon, hébergeant une partie du programme qui s'ouvre vers le sud, en direction de l'Arve. Il crée simultanément une place généreuse pour des usages liés au club (déplacement des kayaks et canoës) ainsi qu'aux activités publiques. Il s'agit d'un espace de repos public, aménagé pour y séjourner, surplombant la rivière. Les activités les plus en lien avec l'extérieur, y compris le stockage des kayaks et canoës, sont situées dans cette nouvelle construction, formant une unité avec le reste des programmes. Le pavillon vient ainsi compléter la composition, en s'associant avec le bâtiment existant qui a été préservé et transformé, ainsi qu'avec les différentes séquences extérieures.

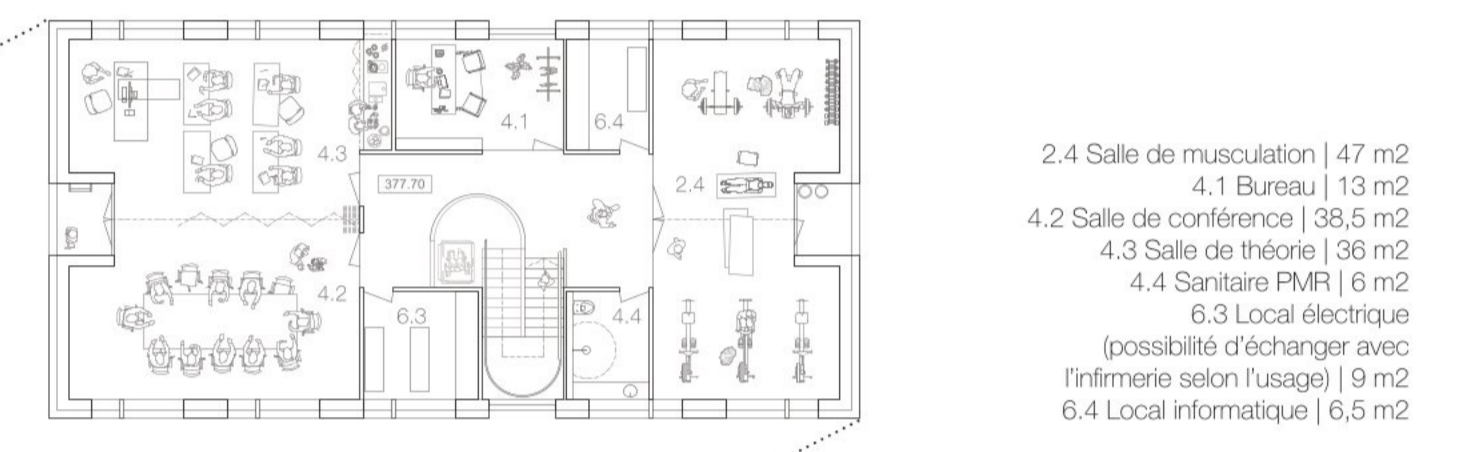
Tout le langage constructif a été pensé en cohérence avec : une efficacité environnementale, en privilégiant des stratégies de réemploi. La même approche s'applique aux modifications intérieures, favorisant des espaces généreux, l'utilisation de la lumière naturelle, l'emploi de matériaux respectueux de l'environnement, et l'élaboration d'une ambiance conviviale par le choix des matériaux et des couleurs. L'accès à l'Arve se fait par voies diverses. Une première relie l'entrée du site et la place sud devant le pavillon directement à l'Arve par un escalier droit. La deuxième s'effectue par une rampe située à l'extrémité ouest de l'ensemble. Elle suit la pente du terrain existant et aboutit au ponton flottant destiné à la mise à l'eau. Cette rampe revêt une importance particulière dans l'ensemble, assurant un accès universel tout en offrant une approche plus poétique de l'eau. L'ensemble proposé aspire à être une contribution, ajoutant quelques éléments pour accompagner le réaménagement global du site, soulignant l'articulation de l'entrée et conférant à la base nautique une identité renouvelée.



Alison et Peter Smithsons, Upper Lawn Pavilion, 1959-1962. Relation aux éléments existants, architecture légère et discrète, murs « vernaculaires »
Bunkehar Suni, deux centres forestiers, Rhénou & Turbinthar, 1994. Couleurs et formes singulières, dialogue avec les milieux paysagers
Michael Heizer, Double Negative, 1969. Mur en terre, vecteurs de couleur et matière

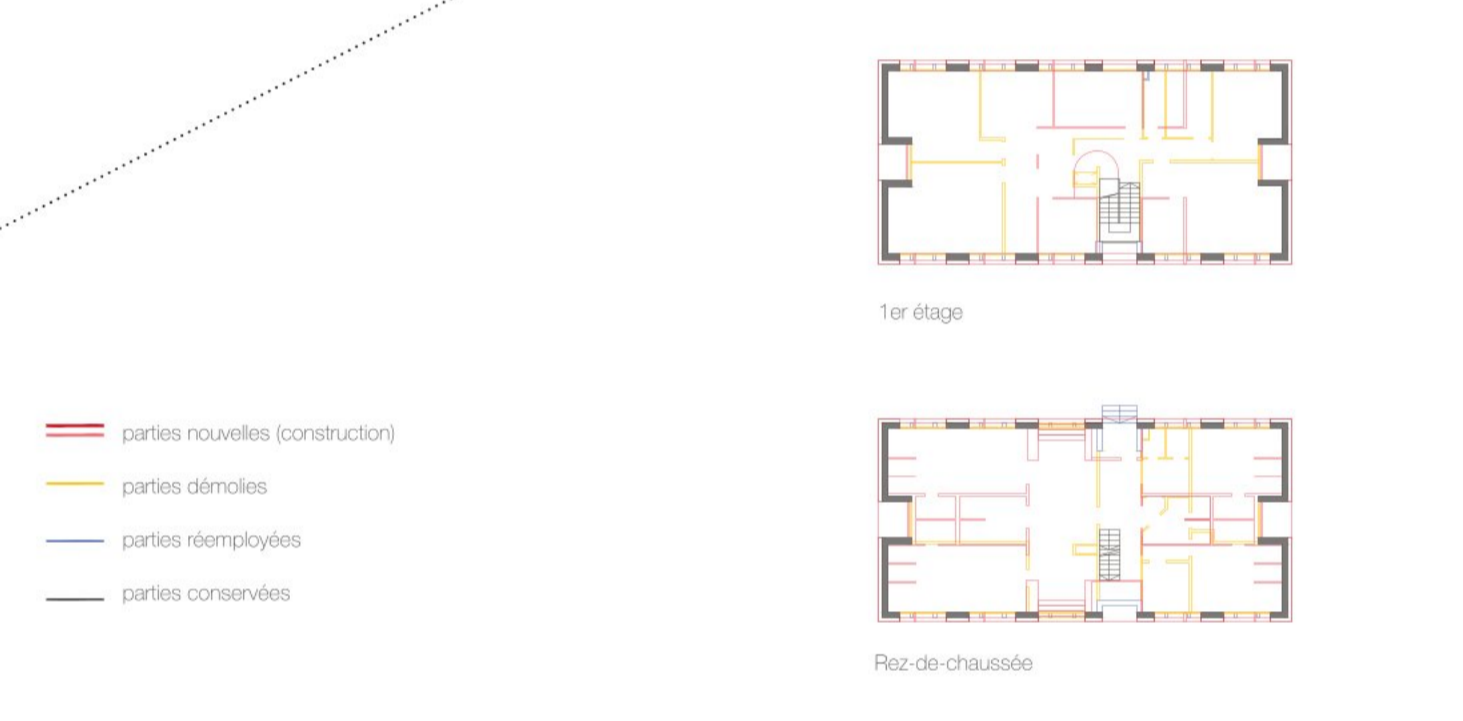


Plan du rez-de-chaussée | 1:200

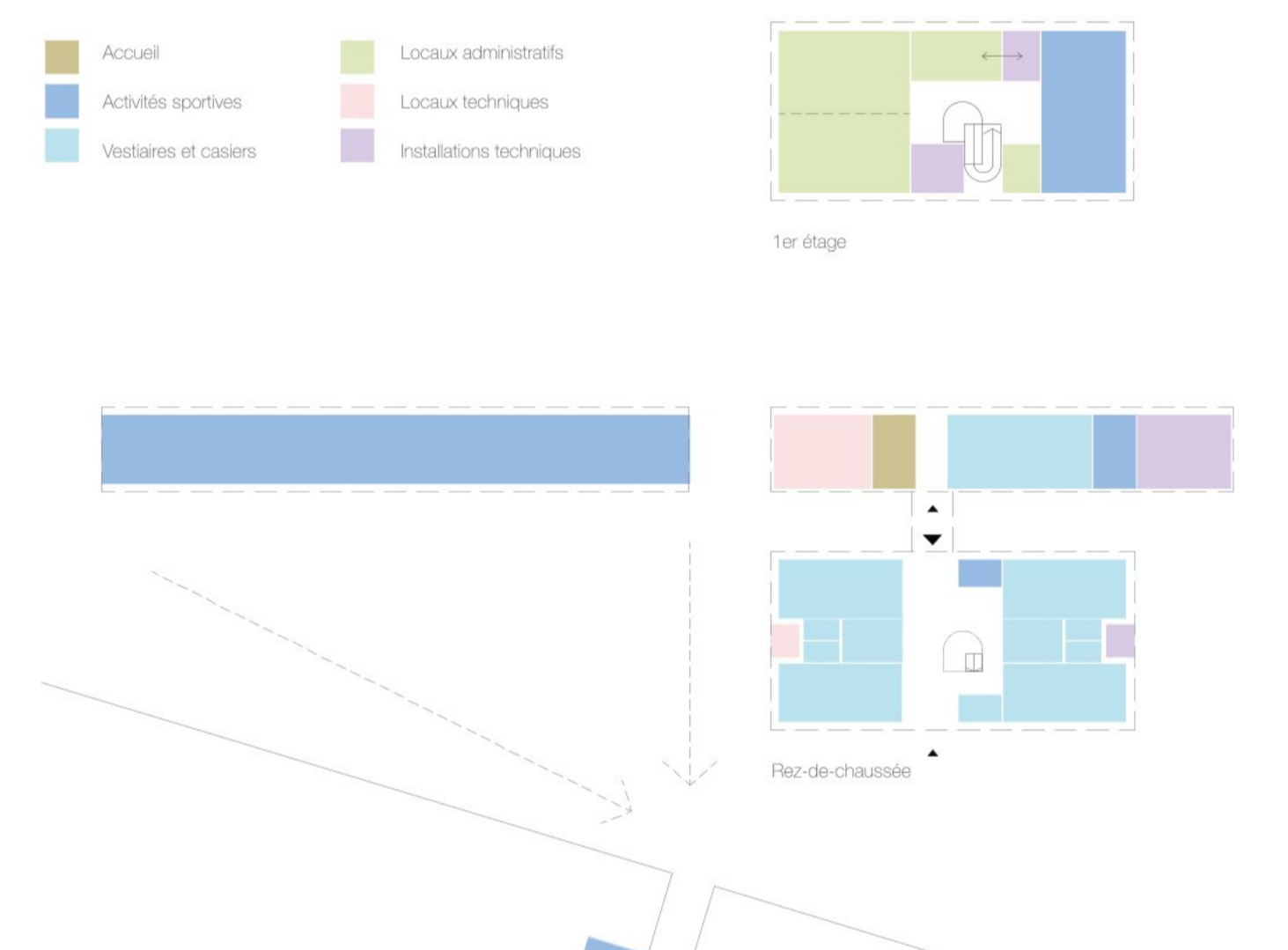


Plan de l'étage | 1:200

- 2.4 Salle de musculation | 47 m²
- 4.1 Bureau | 13 m²
- 4.2 Salle de conférence | 38,5 m²
- 4.3 Salle de théâtre | 36 m²
- 4.4 Sanitaires PMR | 6 m²
- 6.3 Local électrique (possibilité d'échanger avec l'extérieur selon l'usage) | 9 m²
- 6.4 Local informatique | 6,5 m²



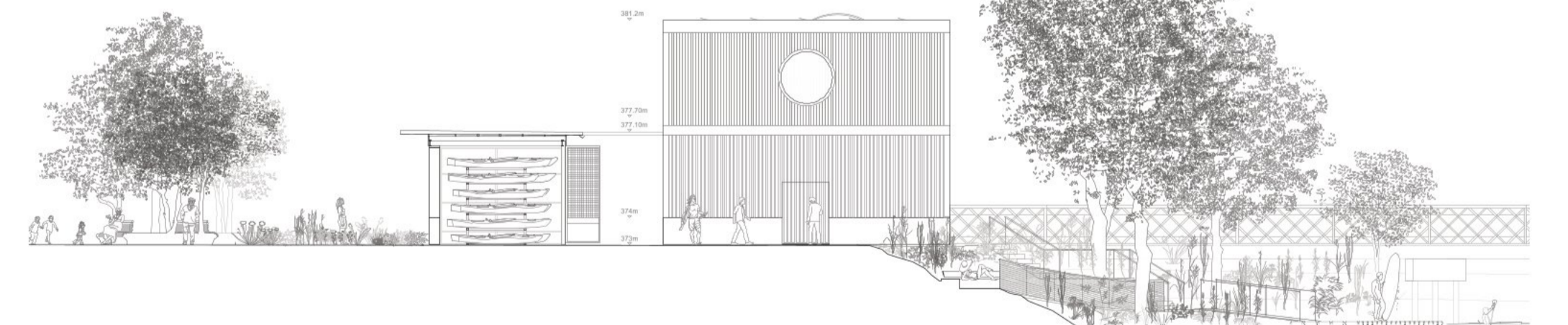
Schémas de l'intervention sur le bâtiment existant



Schémas programmatiques



Élévation Sud depuis l'Arve | 1:200



Coupe AA | 1:200



